" Au plus près des clubs Vosgiens"

Réunion du Comité de Direction du District des Vosges de Football
Salle de l'Auberge CHE-NO, GIRMONT VAL D'AJOL
Mercredi 20 décembre 2023 – 18h30

Personnes présentes
Membres élus :
Alex ANY - Pierre BÉRETTA – Hervé BOILLOT- Gilles CÔME – Thierry GAILLOT - Anthony GUEDES - Bruno HERBST – Joanie HUMBLOT - Pascale LAPÔTRE– Fabrice LENOIR –Christian NICHINI - Patrick PHILIPPE - Sophie PIERREL
Personnel :
Benjamin DÉSIRÉ, responsable administratif – Elodie PETETIN, assistante administrative/chargée de communication
Lucas PERRIN, CTD DAP -

Personnes excusées
Membres élus :
Alain COLNÉ - Patrick EDGARD - Éric FEBVRE - Jean-Paul DELAHAYE – César LACOMBE – Guy ROBIN - Delphine RONDEAU
Consultants
Laurent BENIER - Daniel DAUBIÉ - Patrick GEBHART

Compte rendu

Introduction le Président Bruno HERBST remercie Mme Michèle PERRIN gérante de l'Auberge CHE-NO qui accueille en son établissement le Comité de direction du District pour sa dernière réunion de l'année 2023.

Approbation du PV de la réunion du CD du jeudi 19 octobre 2023
Aucune remarque verbale ou écrite n'étant exprimée, le comité directeur adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023.

Carnet
Les membres du district présentent leurs sincères condoléances aux familles de Benjamin TISSAIRE, éducateur à Hadol et de Sandrine CHARTON.

Bilan de l'Assemblée Générale
Lors de sa réunion du 7 décembre dernier les membres du Bureau du District ont dressé un bilan qui est présenté au comité. A l'avenir il est convenu de privilégier l'accueil de l'AG dans une salle confortable. L'animation de l'AG sera assurée par un membre du personnel. Des achats sont prévus pour améliorer la sonorisation et la projection de vidéos et de photos.
En prévision de l'AG élective du 28 juin 2924 il est prévu de privilégier le vote électronique. La prestation a un coût non négligeable. L'idéal serait de disposer gracieusement d'une application. *NB : lors de la réunion, Pascale a pu s'assurer que le Conseil Départemental mettrait l'outil idoine à la disposition du District*.

" Au plus près des clubs Vosgiens"

Challenge de la non-violence : participants et calendrier

Un groupe de travail sera chargé de réfléchir à d'éventuelles modifications à proposer au comité de direction pour la saison 2024/2025 pour le 25 avril.

Suite au mail de recrutement envoyé aux clubs vosgiens, 8 dirigeants de club issus des différents secteurs du district se réuniront pour une première séance de travail le mardi 16 janvier. Pierre BÉRETTA, Vpdt/Trésorier du District et référent du Challenge de la non-violence en assurera l'animation.

Règlement financier

L'application « Footclubs » permet aux clubs de consulter leur situation financière. Les clubs ont été invités à consulter leur situation financière pour prendre connaissance des relevés en cours et d'honorer les sommes dues. 42 clubs ont soldé leur compte à ce jour.

Une relance par un courrier personnalisé sera envoyée aux clubs non en règle avec date butoir au 10 janvier avant communication de la situation au magistrat de la commune accueillant le siège social du club.

Subventions

- Conseil Départemental : Charte du Sport (achat de matériel)
- Conseil régional : le C.R. soutient la création des emplois en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (Ex : les associations). *Sont éligibles à l'aide* : les emplois de développement, de coordination ou d'encadrement de personnel résultant d'une création nette de poste en CDI. Le District a été bénéficiaire de cette aide pour l'embauche de Benjamin
- Le 22 décembre Elodie sera employée en CDD.

Achats

- Achat d'un véhicule 6 places (Peugeot Expert) réalisée le 9/11 ; la livraison est prévue à partir d'avril.
- Commande d'une arche gonflable pour les évènements et la mise en lumière des partenaires
- Investissement : écran 4 Mètres mobile (Commandé) ; pour AG : sono pour les entrées et des micros
- Nouvelles tablettes : prévoir le suivi et l'historique des dons aux clubs (Pierrot et Benjamin). Proposer aux clubs n'en ayant pas bénéficié la saison passée.

Arbitrage : formation des arbitres de club

Une formation d'arbitres de club est prévue le 10 février 2024 à RAON l'ETAPE ; date limite des inscriptions des candidats : lundi 15 janvier

Les clubs pourront ainsi se mettre en règle avant la réunion de la commission des statuts de l'arbitrage du 28 février.

Lors de cette prochaine réunion, la CDSA prendra en compte ces résultats et rappellera que « pour ces arbitres reçus lors de l'examen passé par la CDA, il leur sera nécessaire d'arbitrer (centre ou assistant) au minimum 5 rencontres (adultes ou jeunes) pour compter pour ½ arbitre à condition que le club qu'ils vont

représenter possède un arbitre licencié. En application de l'article 41 du statut fédéral de l'arbitrage les clubs en championnat de D1 ne sont pas concernés par cette valorisation de 0,5 arbitre ».
La CDSA, afin de pouvoir comptabiliser ces arbitres en fin de saison, demande aux clubs concernés de lui envoyer un document portant les mentions suivantes pour le 8 juin dernier délai via le District :
- Nom et sa fonction (centre ou assistant) qui doivent apparaître sur la feuille de match
- Date des matchs arbitrés
- Catégorie de chaque match arbitré ; clubs en présence

Caméras
Benjamin présente les documents pour l'utilisation des caméras et rappelle les consignes d'usage.

Pour les premiers tests, il faudra prévoir en amont une réunion avec les clubs et les arbitres volontaires. Le jour de la rencontre une personne du District sera déléguée ; sa mission : apporter la caméra, gérer la mise en place et récupérer le matériel à la fin du match.

*Rappe*l : le match situé dans l'espace public sera intégralement filmé du point de vue de l'arbitre. Le port de cette caméra a un rôle uniquement préventif afin d'éviter les incivilités et les violences sur et en dehors du terrain.

Les images n'ont pas pour vocation à être diffusées au grand public. La seule utilisation possible est le visionnage par la commission de discipline, la commission d'appel ou le comité de direction en cas de situation litigieuse ou de problème rencontré, et cela afin de prendre une décision plus juste. Les arbitres ne sont en aucun cas habilités à regarder, charger et utiliser les images.

La caméra doit par ailleurs être transmise au District sous 48h après le match. Les images seront conservées au District des Vosges durant 14 jours, ou pendant toute la durée de la procédure en cas de besoin.

Ces caméras n'ont en aucun cas vocation à revenir sur des éléments du match, pendant ou après. Il ne s'agit pas d'une VAR (Video Assistant Referee). Les joueurs en seront informés pour éviter tout malentendu.

Bénévolat et distinctions
Distinctions
- 3 médailles fédérales à remettre : si les récipiendaires en sont d'accord elles seront remises lors de la cérémonie des vœux programmée le lundi 22 janvier prochain à Golbey
- Campagne 2023 : début novembre les clubs et les responsables des commissions et comité de direction du District ont été invités à proposer des candidats aux médailles ARGENT, VERMEIL et OR

Bénévolat
- Le Bénévole du mois : sur proposition de leurs clubs 18 bénévoles seront récompensés en 2024 pour leur engagement dans la vie de leur association.
- Week-end à CLAIREFONTAINE (16 et 17 mars) : l'information a été transmise à tous les clubs ; 3 places sont attribuées au District des Vosges. Les bénévoles proposés doivent être licenciés et avoir

une ancienneté dans la licence de moins de 5 ans. La liste (3 titulaires, 3 suppléants (tes)) se construira dans l'ordre d'arrivée des inscriptions au secrétariat du District)

- La Journée de Bénévoles (à LYON samedi 23 : match FRANCE-Allemagne et 24 mars). La délégation vosgienne sera composée de 5 bénévoles. Les inscriptions se feront auprès de M. Vincent MERULLA, le référent Bénévolat et Distinctions du territoire lorrain, dès la réception du courrier d'information.

Maison Départementale

Financement du projet immobilier en négociation. Le Président a dit « Tout est possible, rien n'est fait » (sic)

FUTSAL

Tables de marque : Fabrice rappelle que les personnes qui officient lors des rencontres représentent le District des Vosges, qu'elles sont les garantes de la politique sportive menée par le comité directeur et que les décisions qui sont prises le sont dans le strict respect des règlements.

Coupe des Vosges SENIORS

Inclure dans le règlement un article concernant le niveau des terrains des clubs recevant.

Trêve des confiseurs

Le District sera fermé du vendredi 22 décembre (au soir) au mardi 2 janvier inclus.

A l'issue de la réunion, repas sur place.

Le secrétaire de séance
Christian NICHINI

Le président de séance
Bruno HERBST